

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 705** Subvention (2.000 euros) à l'association Les 12 Courts de Minuit au titre de l'action culturelle locale (12e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les 12 Courts de Minuit pour la réalisation de ses actions dans le 12e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 12e arrondissement, à l'association Les 12 Courts de Minuit, 36 rue de Picpus 75012 Paris. N° de dossier 2019-05586, n° simpa 182182.

Article 2 : La dépense totale correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**